



VOS RÉF. AVIS AU PUBLIC
NOS RÉF. AMENAGEMENT_DU_TERRITOIRE-EP-
2026-39102-0001
INTERLOCUTEUR : RTE-CDI-NCY-URBANISME
E-MAIL : rte-cdi-ncy-urbanisme@rte-france.com
OBJET : EP – Elaboration du **PLUi de Jura
Sud**

**TERRE D'EMERAUDE
COMMUNAUTE**
4 chemin du Quart
39270 Orgtelet

A l'attention de Mr MILLET
[enquete-publique-7302@registre-
dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7302@registre-dematerialise.fr)

Nancy, le 09/06/2026

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Nous vous adressons ce courrier concernant le résultat de notre étude sur la conformité réglementaire du **PLUi de Jura Sud** au regard du passage des servitudes I4 sur le territoire communal.

Nous avons en effet observé un certain nombre d'incohérences que nous relatons dans notre courrier de réponse au projet arrêté adressé à la DDT du Jura et à Terre d'Émeraude Communauté pour avis le 08/01/2026.

Le dossier mis à l'enquête publique dans le cadre de l'élaboration du PLUi Jura Sud n'intègre pas les recommandations et prescriptions suivantes que nous avons formulées :

- Intégration du plan et correction de la liste des servitudes I4 annexée au dossier PLUi
- Déclassement des EBC
- Intégration dans le règlement de dispositions concernant les ouvrages du réseau public de transport d'électricité

Nous joignons à cette lettre d'observations l'avis de RTE sur le projet arrêté du PLUi Jura Sud qui complète dans le détail les éléments portés au présent courrier.



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Bruno PENNEC
Directeur Adjoint du CDI Nancy

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Penne', with a stylized flourish extending to the right.

Annexe : Avis de RTE sur le PLUi arrêté

Copie : DDT du JURA - Mr Jubault adrien.jubault@jura.gouv.fr